

1. But

Promotion du cyclisme suisse juniors sur route.

2. Participants

Seuls les détenteurs d'une licence junior de Swiss Cycling et leurs clubs (clubs cyclistes) peuvent participer au Challenge Club Maillot d'Or.

3. Epreuves prises en compte

Dès l'année 2005, le Challenge du Club Maillot d'Or se composera des épreuves suivantes :

- Tour du Pays de Vaud
- GP Rübliand
- Championnat suisse
- Le comité peut proposer d'y adjoindre encore d'autres épreuves

4. Classement

Le classement est établi comme suit :

4.1 Etapes lors de Tours cyclistes

1. rang licencié Swiss Cycling 6 points / 100.-- Fr.
2. rang licencié Swiss Cycling 4 points
3. rang licencié Swiss Cycling 3 points
4. rang licencié Swiss Cycling 2 points
5. rang licencié Swiss Cycling 1 point

4.2 Epreuve d'un jour

1. rang licencié Swiss Cycling 6 points / 150.-- Fr.
2. rang licencié Swiss Cycling 4 points
3. rang licencié Swiss Cycling 3 points
4. rang licencié Swiss Cycling 2 points
5. rang licencié Swiss Cycling 1 point

4.3 Classement général Tours cyclistes et championnat suisse

1. rang licencié Swiss Cycling 9 points / 200.-- Fr.
2. rang licencié Swiss Cycling 6 points / 100.-- Fr.
3. rang licencié Swiss Cycling 4 points / 50.-- Fr.
4. rang licencié Swiss Cycling 3 points
5. rang licencié Swiss Cycling 2 points
6. rang licencié Swiss Cycling 1 point

4.4 Classement final de toutes les épreuves

1. rang licencié Swiss Cycling 500.-- Fr.
2. rang licencié Swiss Cycling 300.-- Fr.
3. rang licencié Swiss Cycling 150.-- Fr.

4.5 Prix de leader

1. rang licencié Swiss Cycling 50.-- Fr. par épreuve pour le leader du Challenge Club Maillot d'Or, pour autant qu'il porte le maillot de leader durant l'épreuve.

4.6 Evaluation

Le licencié de Swiss Cycling comptabilisant le plus grand nombre de points porte le maillot de leader.

Le meilleur placement dans l'épreuve précédente est déterminant en cas d'égalité de points.

Le meilleur placement au championnat suisse est déterminant en cas d'égalité de points au classement final.

Lorsque le leader est porteur d'un maillot de champion du monde, de champion national ou de leader de l'épreuve en cours, le maillot de leader du Challenge n'est exceptionnellement pas porté.

5. Classement par clubs

Un classement par clubs est également intégré dans ce Challenge Club Maillot d'Or.

5.1 Composition

- Tous les licenciés de Swiss Cycling du même club, conformément aux articles 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, sont pris en compte dans le classement.
- Est déclaré vainqueur le club comptabilisant le plus grand nombre de points.
- L'article 4.6 est appliqué en cas d'égalité de points.

5.2 Prix

- 1. rang des clubs 1'500.-- Fr.
- 2. rang des clubs 1'000.-- Fr.
- 3. rang des clubs 500.-- Fr.

6. Organismes

Les organisateurs d'épreuves du Challenge Club Maillot d'Or reçoivent une indemnité. Les épreuves prises en compte sont désignées par le Club Maillot d'Or.

6.1 Obligations de l'organisateur

- Prix du leader avec bouquet de fleurs. Remise du maillot de leader par un membre du Club Maillot d'Or.
- Logo du Club Maillot d'Or en tant que référence visible de l'épreuve comptant pour le Challenge dans le programme, la liste de départ et le classement.
- Envoi de 2 classements au Club Maillot d'Or, Werkstrasse 36, 3250 Lyss.
- Envoi du programme au délégué du Club Maillot d'Or au moins une semaine avant la manifestation.

6.2 Indemnités pour l'organisation

- Fr. 1'000.-- pour une épreuve par étapes
- Fr. 500.-- pour une épreuve d'un jour
- En cas de non-respect de l'article 6.1, les indemnités peuvent être réduites, voire supprimées.

7. Remise des prix

Les paiements seront effectués d'après les critères suivants:

7.1 Coureurs et clubs

- à l'occasion de la Swiss Cycling Night
- lors de l'assemblée générale du Club Maillot d'Or
- lors d'une manifestation fixée par le Club Maillot d'Or
- par virement

7.2 Organismes

- par bulletin de versement après la manifestation

8. Bases

Lors de toutes les épreuves, les règlements de

- Swiss Cycling
 - UCI
 - l'organisateur de l'épreuve concernée
- sont appliqués en priorité

9. Responsabilité

En aucun cas, le Club Maillot d'Or ne peut être rendu responsable pour des incidents survenus en relation avec la manifestation. Il assume son rôle de sponsor et promoteur.

10. Disposition finale

Le comité ou l'Assemblée Générale du Club Maillot d'Or statue dans tous les points non contenus dans le présent règlement. Ledit règlement peut être adapté d'année en année. Chaque année, une décision est prise quant au déroulement du Challenge Club Maillot d'Or, dans quelle catégorie, avec quelles disciplines et manifestations. Il est également possible d'annuler le Challenge Club Maillot d'Or.

Remarque: en cas de litige c'est le règlement en langue allemande qui est déterminant.